



Press Release SC/8180

Conseil de sécurité

5027e séance - matin

EN DÉPIT DU PROGRÈS, SITUATION SOMBRE AU DARFOUR :
LE GOUVERNEMENT N'A PAS ÉTÉ À MÊME DE DÉSARMER LES MILICES,
NI DE METTRE FIN AUX VIOLENCES CONTRE LES CIVILS ET À L'IMPUNITÉ

Devant le Conseil de sécurité, Jan Pronk appuie l'idée de renforcer la présence de l'Union africaine

Jan Pronk appuie l'idée de renforcer la présence de l'Union africaine

De retour d'une mission dans la région du Darfour, le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan, Jan Pronk, présentant, ce matin, aux membres du Conseil les conclusions sur la mise en œuvre de la résolution 1556 du 30 juillet dernier, a félicité le Gouvernement pour les progrès réalisés. Il a toutefois indiqué que celui-ci n'avait pas honoré les engagements auxquels il a souscrit dans deux domaines. Le Gouvernement soudanais, a-t-il dit, n'a pas été à même de mettre fin aux attaques des milices contre les civils ni de désarmer ces dernières. Il n'a pas mis fin à l'impunité.

Dans le texte de la résolution 1556, le Conseil condamnait tous les actes de violence commis par toutes les parties à la crise, en particulier par les Janjaouites, sur les populations civiles dont un million a besoin d'aide humanitaire et près 200 000 sont réfugiés au Tchad. La résolution demandait notamment au Gouvernement de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire; d'établir des conditions de sécurité crédibles; et de reprendre les pourparlers politiques sur le Darfour avec les groupes dissidents de cette région.

Après avoir détaillé les progrès enregistrés par le Gouvernement soudanais, notamment en ce qui concerne l'amélioration de la sécurité dans certaines zones où sont concentrées des personnes déplacées et l'amélioration de l'accès des travailleurs humanitaires, le Représentant spécial s'est attardé sur le manque de confiance des populations du Darfour envers le Gouvernement. Jan Pronk a esquissé la forme que pourrait prendre l'assistance de la communauté internationale pour aider le Gouvernement du Soudan à protéger ses citoyens en souscrivant à la recommandation du Secrétaire général relative à l'élargissement de la mission de l'Union africaine qui, neutre, efficace, et appuyée par une logistique et des ressources assurées par la communauté internationale, permettrait de renforcer la surveillance.

Le Représentant spécial a aussi fait part de l'état des négociations entre le Gouvernement et le SPLM avant de conclure sur la situation humanitaire toujours « précaire » dans la région du Darfour. D'ici à la fin de l'année, a-t-il prévenu, 250 millions de dollars supplémentaires seront nécessaires pour répondre aux besoins.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LE SOUDAN

Déclaration

Le Représentant spécial a commencé sa déclaration en soulignant que le Gouvernement du Soudan avait déclaré sa ferme intention d'honorer les obligations énoncées dans la résolution 1556 du Conseil de sécurité. Nous avons clairement expliqué que celle-ci, a-t-il rappelé, ne devait pas être interprétée comme une attaque contre ce Gouvernement mais bien comme un moyen de protéger les citoyens soudanais. Partant, dans le cadre du Mécanisme conjoint de mise en œuvre, les Nations Unies et les partenaires, dont les Ambassadeurs de nombreux pays représentés au Soudan, se sont engagés dans des discussions intenses avec le Gouvernement soudanais et dans un certain nombre de missions d'évaluation. Les efforts visaient à trouver un consensus pour éviter les malentendus et maintenir la pression politique. Le Mécanisme servait aussi à offrir au Soudan les moyens d'assurer des progrès notables, irréversibles et vérifiables dans un délai de 30 jours vers une pleine sécurité au Darfour. Pour ce faire, le Gouvernement devait élaborer des politiques détaillées, s'assurer de leur exécution par toutes les autorités du pays et garantir un impact réel sur le terrain.

Le Gouvernement, a assuré le Représentant spécial, a été capable d'enregistrer des progrès dans les domaines de la sécurité, dans certaines zones où étaient concentrées des personnes déplacées. Il a réussi à mettre un terme aux opérations militaires offensives dans ces zones, y compris contre les groupes rebelles, à éviter les actes de vengeance, et à redéployer les forces armées afin qu'elles ne soient pas en contact direct avec les personnes déplacées et la population civile. Le Gouvernement a aussi déployé des forces de police supplémentaires, entamé le désarmement d'une grande fraction des forces de défense populaire, levé les restrictions à l'assistance humanitaire et annoncé une politique de retours exclusivement volontaires qui doit être vérifiée par un organisme international. Le Gouvernement a encore accepté un suivi international de la situation des droits de l'homme et créé un mécanisme national pour enquêter sur les violations. Le Gouvernement a enfin mobilisé les leaders traditionnels et locaux et promulgué une législation pour renforcer l'administration coutumière au Darfour. Il s'est aussi sans conditions engagé dans des négociations avec les mouvements rebelles.

Cette note positive n'a pas empêché le Représentant spécial de relever des lacunes dans deux domaines clefs. Le Gouvernement, a-t-il expliqué, n'a pas été à même de mettre un terme aux attaques des milices à l'encontre des populations, ni de les désarmer. Désarmer une partie des Forces de défense populaire est une étape louable, a dit le Représentant spécial, mais ce n'est pas la même chose que de désarmer toutes les milices, y compris les Janjaouites qui sont sous son influence. En plus, aucune mesure concrète n'a été prise pour traduire en justice ou identifier les dirigeants des milices, ce qui a permis la poursuite des violations des droits de l'homme. Une stratégie claire pour mettre fin à l'impunité fait toujours défaut. Malgré les progrès, l'insécurité persiste. Le Gouvernement doit faire plus et multiplier les zones sûres au Darfour. Le Représentant s'est également dit préoccupé par le manque de confiance des personnes déplacées vis-à-vis des autorités. Ces dernières ont en effet le sentiment que le Gouvernement est à l'origine de la terreur. Pour rétablir cette confiance, le Gouvernement ne peut travailler seul. C'est à lui qu'incombe la responsabilité de protéger ses citoyens mais nous l'exhortons, s'il ne peut le faire lui-même, à ne pas hésiter à rechercher et à accepter l'assistance de la communauté internationale.

Ladite assistance, s'est expliqué le Représentant spécial, peut prendre plusieurs formes, mais doit répondre à la nécessité de renforcer la capacité de surveillance de la sécurité et de lui garantir une efficacité maximum. Pour ce faire, il faut élargir le mandat de surveillance pour qu'il couvre la mise en œuvre de tous les accords; non seulement ceux entre le Gouvernement et les rebelles mais aussi ceux entre le Gouvernement, les Nations Unies et leurs partenaires. Il faut aussi élargir le concept de surveillance et lui faire dépasser le cadre de la simple enquête sur les incidents. Il faut être sur place sans interruption et agir comme médiateur pour empêcher que les conflits ne dégénèrent. Il faut au mieux superviser la situation sur le terrain et en conséquence, souscrire à la recommandation du Secrétaire général sur une mission élargie de l'Union africaine. Une mission, a-t-il précisé, indépendante des parties, élargie, neutre, efficace, appuyée par une logistique et des ressources assurées par la communauté internationale.

Convaincu que seule une solution politique permettra de régler la situation, le Représentant spécial, a fait référence au processus en cours à Abuja et s'est félicité que les parties soient parvenues à un ordre du jour reprenant les préoccupations d'urgence ainsi que celles liées au long terme. Pendant ces négociations, les parties doivent faire preuve de retenue sur le terrain et respecter pleinement l'Accord de cessez-le-feu humanitaire.

Soulignant la nécessité de ne pas chercher à résoudre la situation au Darfour indépendamment de celle du Soudan dans son ensemble, il a engagé le Gouvernement et le Mouvement de libération du peuple soudanais (SPLM) à reprendre les négociations de Naivasha. M. Pronk a estimé que les résultats des pourparlers, entendu comme un processus décentralisé débouchant sur un certain degré d'autonomie pour les régions, le partage des responsabilités, l'égalité et la coexistence des différentes tribus et populations au sein d'une même nation, pourraient servir de modèle pour des pourparlers sur le Darfour. Les changements constitutionnels initiés à Naivasha pourraient renforcer la confiance des rebelles dans le processus et fournir un cadre politique pragmatique pour le Gouvernement, a-t-il affirmé, précisant que la paix entre le Nord et le Sud du Soudan impliquerait la participation de représentants du Sud au sein du Gouvernement de Khartoum. Dans ce contexte, a-t-il mis en garde, tout effort visant à faire de la conclusion du processus en cours, sous l'égide de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), une condition préalable au règlement de la crise au Darfour serait contreproductif et pourrait déstabiliser davantage le pays et la région dans son ensemble, de même que prolonger la crise au Darfour.

M. Pronk a conclu que la situation humanitaire au Darfour restait encore précaire comme l'indiquent notamment les lacunes existantes dans la fourniture de nourriture, d'eau et d'assainissement, le fait qu'un certain nombre de personnes déplacées soient encore hors de portée de l'aide humanitaire, la malnutrition et le taux de mortalité alarmant. Il a salué l'action de la communauté humanitaire et a insisté sur le fait que davantage d'assistance, de ressources humaines et financières étaient nécessaires pour répondre à l'ampleur de la crise. Il a annoncé que d'ici à la fin de l'année, il faudrait 250 millions de dollars supplémentaires et qu'outre ces ressources pour couvrir les besoins d'un nombre plus élevé que prévu de personnes déplacées et réfugiées, s'ajoutait la nécessité de renforcer le mécanisme de surveillance. Étant donné que depuis deux mois, l'accès de l'aide humanitaire au Darfour était assuré, rien, mis à part les difficultés logistiques, ne s'oppose à la mise en œuvre d'une opération d'aide adéquate, a-t-il déclaré.

